



D.2025.10.08.2.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 8 Octobre 2025

2. ATTRACTIVITÉ

2.1. Délégation de Service Public de Transports de Personnes à Mobilité Réduite : protocole de clôture de convention.

L'an deux mille vingt-cinq, le huit octobre, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques		X (M. Briand)	
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (Mme Ochoa)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
GUYOT Philippe	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Par les délibérations D.2019.02.06.5.1 du 6 février 2019 et D.2019.04.10.5.2 du 10 avril 2019, Tisséo Collectivités a approuvé le choix de TPMR Toulouse pour l'exploitation de Mobibus à compter du 1^{er} juillet 2019 pour une durée de 6 ans, ainsi que le projet de convention et ses annexes (ci-après dénommées « Convention de DSP »).

Le dernier semestre d'exploitation de la délégation de service public de transport de personne à mobilité réduite a connu une diminution importante du nombre de voyages par rapport aux engagements inscrits dans l'avenant 4 à la convention de délégation de service public.

D'autre part, une grève d'une semaine du personnel de conduite a eu un impact sur le service au mois de mars 2025.

Enfin, le plan qualité ne détaille pas la méthodologie de calcul de l'intéressement et des pénalités sur la période des derniers 6 mois de la convention, du 1^{er} janvier au 30 juin 2025.

Il est donc nécessaire de revoir, au travers d'un protocole transactionnel, les conditions financières de clôture de la convention de délégation de service public pour l'exploitation de Mobibus.

Ce protocole transactionnel a pour principal objet d'acter les dispositions suivantes :

- La réfaction de la contribution de Tisséo Collectivités compte tenu de la baisse du nombre de voyages réalisés du 1^{er} janvier au 30 juin 2025 ;
- L'évolution de l'engagement de recettes associé ;
- La mise à jour du plan qualité sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2025.

L'évolution de la contribution et des engagements de recettes en fonction de la baisse d'activité du premier semestre 2025 entraîne une économie pour Tisséo Collectivités de 154 342 € H.T.

* * *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de protocole transactionnel de clôture de convention de délégation de Service Public pour le transport spécialisé des personnes à mobilité réduite 2019-2025.

ARTICLE 2 : DIT que les recettes et dépenses associées sont inscrites au Budget 2025.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer ledit protocole.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES